

Objectifs :

Le projet de thèse (MSL9300) a pour but de démontrer la capacité d'élaborer une problématique et de développer un cadre de recherche cohérent et rigoureux fondé sur une connaissance démontrée du champ retenu. Cette activité permet à l'étudiant.e de définir et de limiter de façon concrète son sujet de thèse, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Cette dernière doit être conforme aux objectifs du programme et se situer dans le cadre des champs de spécialisation de celui-ci. Le projet de thèse est présenté par écrit dans un document de 30 000 signes environ qui doit comporter :

- la problématique de recherche (contexte, questions et hypothèses) ;
- les objectifs ;
- le cadre théorique (références à la littérature pertinente, définitions conceptuelles) ;
- la méthodologie (approches, instruments d'enquête) et le choix du terrain et/ou du corpus ;
- les résultats attendus ;
- l'échéancier et le budget si nécessaire ;
- une bibliographie.

Le projet de thèse devra être complété durant le sixième trimestre. Afin de ne pas retarder l'avancement de la thèse, il est conseillé d'entreprendre une réflexion préliminaire au cours de la première année et d'engager résolument le projet de thèse dès la soutenance de l'examen doctoral.

L'étudiant.e défend oralement son travail devant un jury composé de trois professeur.e.s comprenant la direction de recherche et d'au moins un.e professeur.e de l'UQAM. Le projet de thèse pourra être accepté tel quel, renvoyé pour modifications, ou rejeté. L'étudiant.e qui a échoué son projet de thèse a droit à une seule reprise au cours du trimestre suivant l'échec. Un deuxième échec entraîne l'exclusion du programme. Le projet de thèse est noté succès ou échec.

Préalable académique : MSL9200 Examen doctoral.

Procédure :

1. L'étudiant.e rédige son projet de thèse de 30 000 signes.
2. La direction de recherche remplit le formulaire « Projet de thèse - Demande de jury » et le dépose au secrétariat des Études supérieures en muséologie. Il est alors soumis au Sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) qui approuve la composition du jury.
3. Une fois le jury approuvé, la direction des Études supérieures en muséologie informe les membres du jury ainsi que la direction de recherche de l'étudiant.e.
4. L'étudiant.e remet trois exemplaires de son projet de thèse au secrétariat des Études supérieures en muséologie qui se charge de les transmettre aux membres du jury.

Projet de thèse - Procédure

5. La direction du programme convoque le jury et l'étudiant.e au plus tard un mois après le dépôt du projet de thèse et informe de la date et de l'heure de la soutenance orale du projet de thèse.
6. L'étudiant.e soutient oralement son projet de thèse.
7. Avant la soutenance ou la journée même, la direction de recherche doit se procurer le formulaire « Projet de thèse – Évaluation » auprès du secrétariat des Études supérieures en muséologie. Le formulaire doit être rempli sur place et acheminé à la direction du programme.
8. Le projet de thèse peut être accepté tel quel, renvoyé pour modification ou rejeté. Les modifications peuvent exiger une seconde rencontre du jury et de l'étudiant.e. Dans ce cas, un second formulaire « Projet de thèse – Évaluation » devra être rempli lors de la deuxième rencontre. Par ailleurs, si le jury décide que les modifications sont mineures, il peut s'en remettre à sa direction de thèse pour l'approbation finale. Le directeur ou la directrice doit alors se procurer le formulaire « Projet de thèse - Rapport final du directeur de thèse », le remplir et l'acheminer à la direction des Études supérieures en muséologie qui avise l'étudiant.e et les instances universitaires de la décision du jury.